

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LA CRISE MONÉTAIRE ET LE DOLLAR CANADIEN

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourrait-il nous faire une déclaration détaillée sur la situation du marché monétaire international et, en outre, nous dire s'il estime que le dollar canadien sera protégé par les mesures prises jusqu'ici, afin que nous n'ayons pas à souffrir des répercussions, mettons, de cette crise monétaire qui prend de graves proportions?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je songerai à faire une déclaration lorsque la situation sera plus claire. Sauf erreur, les ministres des finances de la Communauté économique européenne se réunissent à Bruxelles samedi, et le cabinet de l'Allemagne compte se réunir samedi après-midi. Quant au dollar canadien, le marché a été assez peu actif et sa valeur n'en a pas été matériellement touchée.

L'hon. M. Lambert: Le ministre se rend compte que, naturellement, le dollar canadien serait considérablement touché s'il se produisait, disons, une désaffection pour certaines monnaies et s'il devenait une devise de refuge pour les spéculateurs. Il faut aussi songer à la situation de nos exportateurs et, à mon avis, c'est elle que le ministre doit protéger le plus.

* * *

L'AGRICULTURE

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LE CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES DU QUÉBEC—LA POLITIQUE FÉDÉRALE

M. A. P. Gleave (Saskatoon Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. A-t-il vu le projet de loi que propose le gouvernement du Québec en vue d'établir des postes de contrôle à ses frontières, ou a-t-il été consulté au sujet des répercussions de cette mesure sur le commerce des produits agricoles?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Non, monsieur, pas encore.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, étant donné que le bill C-176, dont le ministre a parlé hier, n'interdit pas les obstacles au commerce interprovincial, va-t-il se joindre au gouvernement du Manitoba et appuyer sa requête à la Cour suprême du Canada afin que le plus haut tribunal se prononce sur le problème crucial du commerce interprovincial?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble qu'on a posé la même question hier ou avant-hier.

[L'hon. M. MacEachen.]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Quelle est la position du gouvernement face à cette tentative de balkanisation du Canada que d'autres provinces pourraient imiter, ce qui aboutirait à la désagrégation de notre pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me semble que nous avons fait connaître à la Chambre notre position sur ce point.

M. McGrath: Vu les appréhensions qui se manifestent au Canada devant cette tentative d'entraver la libre circulation des produits d'une province à l'autre, laquelle pourrait avoir des effets néfastes sur certaines provinces, y compris la mienne, j'estime que la Chambre est en droit de s'attendre à une réponse plus satisfaisante que celle donnée par le premier ministre, et qui, en fait, ne constitue pas de réponse du tout.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Calgary-Nord pour qu'il puisse poser une question supplémentaire.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sauf votre respect, on a posé hier une question analogue à celle que le député de Saskatoon-Biggar a posée au sujet de l'appui de la demande du gouvernement manitobain à la Cour suprême du Canada. On a répondu que le bill C-176 suffirait. A mon avis, monsieur l'Orateur, la question du député de Saskatoon-Biggar tenait précisément compte de la réponse fournie hier par le ministre de la Justice. Il lui a dit que le bill C-176 n'avait aucun rapport avec cette question, et si, dans ces conditions, il appuierait la demande du gouvernement du Manitoba auprès de la Cour suprême car cette question revêt énormément d'importance pour le pays.

M. l'Orateur: La parole est au député de Calgary-Nord.

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT DEVANT LA COUR SUPRÊME

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Vu les questions posées aujourd'hui et la réponse donnée hier par le ministre de la Justice, et étant donné la question constitutionnelle du libre-échange et de l'unité canadienne, le ministre de la Justice acceptera-t-il maintenant ses responsabilités pour dire à la Chambre s'il a pris un avocat pour représenter le gouvernement fédéral, qui est cet avocat, de quelle province il vient et quel est son mandat? Il ne s'agit pas d'une cause ordinaire, mais bien d'une question constitutionnelle.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le ministre pourrait peut-être répondre à la question supplémentaire que vient de poser le député et à celle qu'a posée le député de Saskatoon-Biggar.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en réponse aux questions du député de Calgary-Nord et du député de Peace River, j'ai dit